

Image not found or type unknown



Refus de permis de construire

Par **muret**, le **19/08/2012 à 08:53**

Bonjour, nous sommes propriétaires d'un terrain qui possède deux accès le permis de construire vient de nous être refusé pour la troisième fois. l'accès qui débouche sur une route à grand passage est refusé pour dangerosité, le deuxième accès qui débouche sur le domaine privé communal est refusé ainsi que le passage des différents réseaux. Question : la parcelle se trouve dans une zone PAE (en stand- by) la mairie peut elle laisser le terrain enclavé et nous refuser l'accès et le raccordement?.

Par **amajuris**, le **19/08/2012 à 10:26**

bjr, le maire d'une commune a seul autorité pour accorder ou refuser un permis de construire. en cas de refus vous pouvez faire un recours gracieux à la personne qui vous a refusé le permis. si le refus persiste, vous devez déposer une demande d'annulation du refus devant le tribunal administratif. ncdt